

Étape 1 Compléter le Formulaire d'Application

Information de l'Entreprise...

Veillez compléter l'information ci-dessous. S'il s'agit d'un renouvellement et que l'information ci-dessous n'a pas changée, veuillez passer à "Méthode Préférée de Communication."

Nom de l'Entreprise		Contact Principal	
DBA		Titre	
Adresse Civique		Ville	
Province		Code Postal	
Téléphone		Télécopieur	
Adresse postale, si différente de l'adresse civique (par ex., Casier Postal, etc.):			

Nombre d'Années en Affaire		Province d'enregistrement de l'Entreprise	
----------------------------	--	-------------------------------------------	--

Personnel Clé	Titre
1.	
2.	
3.	

Méthode Préférée de Communication*...

Veillez indiquer comment vous aimeriez que GAF-Elk communique avec vous.

<input type="checkbox"/> Courriel (fournir votre adresse courriel préférée) :	
<input type="checkbox"/> Télécopieur (fournir votre numéro préféré de télécopieur) :	

*Veillez Noter: GAF-Elk vous enverra diverses communications via votre méthode préférée de communication tout au long du cours de votre adhésion.

Choisir l'Ensemble de Type d'Adhésion...

Plusieurs du matériel du programme est disponible en anglais et en français. Veuillez indiquer quel type de matériel vous aimeriez recevoir dans votre Ensemble d'Introduction.

<input type="checkbox"/> Matériel en Anglais et en Français	<input type="checkbox"/> Matériel en Anglais Uniquement
-------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------

Profil de l'Entreprise...

Est-ce que votre entreprise a changé de propriétaire dans les trois dernières années? Non Oui

Est-ce que des propriétaires ou membres de la direction ont entrepris ou ont été impliqués dans des procédures de faillite? Non Oui

Existe-t-il actuellement des charges ou poursuites en cours contre votre entreprise? Non Oui

Des chèques commerciaux vous ont-ils été retournés pour insuffisance de fonds au cours de la dernière année? Non Oui

Votre entreprise a-t-elle déjà manqué à compléter un contrat de construction? Non Oui

Remarque: Si vous avez répondu "oui" à l'une ou l'autre des questions précédentes, veuillez joindre un document expliquant les circonstances

Êtes-vous actuellement en règle avec votre Bureau d'Éthique Commerciale local? Non Oui

Êtes-vous actuellement en règle avec la Protection du Consommateur de votre province? Non Oui

Êtes-vous titulaire de toutes les licences requises pour l'installation de toitures dans votre région géographique? (veuillez inclure une copie) Non Oui

Avez-vous les assurances d'indemnisation d'accident de travail en vigueur et l'assurance responsabilité appropriée pour votre type d'entreprise dans votre région géographique? (veuillez inclure une copie) Non Oui

Remarque: Si vous avez répondu "non" à l'une ou l'autre des questions précédentes, veuillez joindre un document expliquant les circonstances

Référence Bancaire...

Nom de la Banque		Personne Contact	
Adresse		Ville, Province	
Téléphone		Code Postal	

Référence du Distributeur...

Nom du Distributeur		Directeur de Succursale	
Adresse		Ville, Province	
Téléphone		Code Postal	

Étape 2 Réviser les Exigences et Initialiser avec le Chef de Territoire GAF-Elk*

Exigences du Programme	Critères	Rencontre ou Excède
Minimum d'Années en Affaire	7*	<input type="checkbox"/>
Permis Provincial approprié (veuillez inclure une copie à jour)	Oui	<input type="checkbox"/>
Assurance Appropriée (veuillez inclure des copies à jour) <input checked="" type="checkbox"/> Assurance Responsabilité Générale (\$1 M CAN) <input checked="" type="checkbox"/> Assurance d'Indemnisation d'Accident de Travail	Oui	<input type="checkbox"/>
Bonne Cote de Crédit	Oui	<input type="checkbox"/>
Évaluation de Satisfaction par le Bureau d'Éthique Commerciale	Oui	<input type="checkbox"/>
Évaluation de Satisfaction par la Protection du Consommateur de votre province	Oui	<input type="checkbox"/>
À Jour avec le Principal Distributeur	Oui	<input type="checkbox"/>
Aucun Jugement Significatif de Qualité d'Exécution Non-Divulgué Contre l'Entreprise	Oui	<input type="checkbox"/>

* Ou Entrepreneur Certifié Weather Stopper^{MD} depuis un minimum de 1 an commençant en 2008.

Exigences de Performance Annuelle	Détails	S'engage à Rencontrer ou à Excéder
Présentation à Domicile	<ul style="list-style-type: none"> Utilise principalement une présentation à domicile pour informer le propriétaire de la résidence 	<input type="checkbox"/>
Formation CARE	<ul style="list-style-type: none"> Au moins trois employés doivent passer annuellement le Test du Guide Pro Field pour Pentes Fortes pour chaque tranche de \$1 000 000 CAN de ventes générées Plus deux employés additionnels ou employés des sous-traitants doivent passer le test pour chaque tranche de \$1 M CAN de ventes générées Chacune de ces personnes doit atteindre 4 CEU par année. 	<input type="checkbox"/>
Couverture de la Main-d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Fournir une couverture de deux ans contre le défaut de main-d'œuvre à partir de la date d'enregistrement pour toutes les installations avec les garanties évoluées suivantes: Garantie Limitée de Système de Toiture Smart Choice, Garantie Limitée Weather Stopper^{MD} System Plus ou Garantie Limitée Weather Stopper^{MD} Golden Pledge^{MD} Un contremaître testé par GAF-Elk doit être responsable de tous les travaux couverts par une Garantie Évoluée 	<input type="checkbox"/>
Enregistrement de la Garantie	<ul style="list-style-type: none"> Enregistrement obligatoire des garanties évoluées dans les 30 jours de l'installation 	<input type="checkbox"/>
Engagement d'Usage de Garantie	<ul style="list-style-type: none"> Enregistrement obligatoire d'un minimum de 25 garanties Weather Stopper^{MD} System Plus (ou de \$ 1 750 CAN) incluant au moins une (1) garantie ou Garantie Limitée Weather Stopper^{MD} Golden Pledge^{MD} (ou 250 carrés). Au moins une (1) garantie limitée Golden Pledge^{MD} inspectée (ou 250 carrés) requise par année d'engagement. 	<input type="checkbox"/>
Classification Minimale d'Inspection	<ul style="list-style-type: none"> Doit maintenir une moyenne de classification d'inspection de 8.5 ou supérieure pour toutes les inspections des Garanties Limitées Weather Stopper^{MD} Golden Pledge^{MD} 	<input type="checkbox"/>
Nombre Minimum d'Installations Inspectées	<ul style="list-style-type: none"> Doit compléter un minimum de cinq installations de garanties Golden Pledge^{MD} avec une moyenne de note d'inspection de 8.5 ou supérieure 	<input type="checkbox"/>
Engagement de Loyauté	<ul style="list-style-type: none"> 75% des ventes discrétionnaires de systèmes à bardeaux d'asphaltes doivent être GAF-Elk 	<input type="checkbox"/>
Évaluation de Sondage de Satisfaction des Propriétaires de Résidence (Sondage de Suivi du Marché)	<ul style="list-style-type: none"> Doit maintenir une note de satisfaction par la clientèle de 90% ou supérieure dans les 3 dernières années et sur une base continue (minimum de 500 carrés annuellement) 	<input type="checkbox"/>

Exigences Golden Pledge ^{MD}	Détails	S'engagent à Rencontrer ou à Excéder
Complétion de Liste de Travaux à Compléter	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les articles de la liste de travaux à compléter des Garanties Limitées Weather Stopper^{MD} Golden Pledge^{MD} doivent être complétés dans les 30 jours de l'avis 	<input type="checkbox"/>
Photos de Liste des Travaux à Compléter	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Doivent être fournies avec la complétion du Formulaire de la Liste des Travaux à Compléter si la Classification d'inspection est de moins de 7.0 	<input type="checkbox"/>
Projets de Plus de 250 Carrés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet doit être pré-inspecté ▪ La Garantie ne sera pas émise à moins que le projet n'ait réussi l'inspection finale de GAF 	<input type="checkbox"/>

***Autorisation / Certification**

Entrepreneur: Au meilleur de ma connaissance, toutes les informations dans cette application sont véridiques. Je consens à rencontrer ou à dépasser toutes les exigences ci-dessus. Je donne à GAF-Elk la permission d'utiliser les références que j'ai fournies pour être utilisées dans l'évaluation de mon application avec ce programme de GAF-Elk. J'autorise mon distributeur et les références bancaires à procurer les informations de crédit à GAF-Elk. Aussi, j'autorise GAF-Elk à nous contacter périodiquement soit par courriel ou par fax. **Représentant GAF-Elk:** Je vérifie au meilleur de mes capacités que l'information fournie dans ce formulaire est exacte et véridique. Je confirme aussi au meilleur de mes capacités que cet entrepreneur a rencontré ou rencontrera tous les critères détaillés dans cette application.

Signature de l'Entrepreneur _____

Signature du Représentant GAF/Elk _____

Étape 3 Choisissez votre Option de Paiement

A. Choisissez Votre Programme d'Achat de Bordereaux de Garantie

	Payer Maintenant (Meilleure Valeur)	Payer Maintenant
	Option de 2 ans	Option de 1 an
	Faire le chèque maintenant	Faire le chèque maintenant
25 bordereaux de garantie par année	<input type="checkbox"/> \$3 400 CAN	<input type="checkbox"/> \$1 750 CAN

- Avec une inscription de deux ans, vous recevrez 25 bordereaux de garantie pré-payés pour l'Année 1a balance des bordereaux de garantie vous sera expédiée à votre anniversaire de 1 an, à moins d'être demandée avant cette date.
- Les bordereaux de garantie pré-payés expirent s'ils ne sont pas utilisés dans les 15 mois.

B. Option de Paiement par Carte de Crédit

Entente:	J'autorise GAF-Elk à percevoir automatiquement les frais que je dois (pour les frais spécifiés ci-dessus) sur ma carte de crédit. Je comprends que ces dits frais seront perçus en dollars américains et que le montant peut être supérieur ou inférieur au montant annoncé en dollars canadiens en raison des taux de change en effet lorsque la transaction est traitée. Cette autorisation doit demeurer en effet jusqu'à ce qu'elle soit révoquée par moi et par écrit.	
	Signature de l'Entrepreneur _____	Date _____
Carte de Crédit Information	Type de Carte de Crédit <input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> MasterCard <input type="checkbox"/> American Express	
	No de Compte _____	Date d'Expiration _____/_____/_____

Étape 4 Détermination de votre Territoire Assigné et de votre Couverture de Prospects de Service

Territoire Désigné

Lister les régions géographiques dans lesquelles vous faites affaire actuellement ou dans lesquelles vous pourriez raisonnablement faire des affaires dans l'avenir (voir le Paragraphe 12 de l'Entente de l'Entrepreneur): _____

Couverture de Prospects de Service

En complétant cette information, nous pouvons vous inscrire précisément dans notre système de sorte que les propriétaires de résidence qui visitent notre site Web, www.gaf.com, puissent localiser votre entreprise. Lister toutes les régions dans lesquelles vous travaillez, incluant la ville où sont situés vos bureaux. Veuillez demeurer réalistes et rester dans les limites de votre région de couverture – des prospects que vous ne pouvez pas couvrir causeront une piètre image de votre entreprise, du Programme d'Entrepreneur Master Elite^{MC} Weather Stopper^{MD} et de GAF-Elk.

Province / Régions dans lesquelles vous couvrirez les prospects	Province / Régions dans votre Territoire Désigné que vous ne couvrirez pas

Étape 5 Revoir et Signer l'Entente de l'Entrepreneur en Toiture Master Elite^{MC} Weather Stopper^{MD}

Cette entente ("l'Entente") est établie le _____, (la "Date de Début"), entre Building Materials Corporation of America, faisant affaire sous le nom de GAF-Elk ("GAF-Elk") et _____, dont l'adresse est _____ ("l'Entrepreneur").

CONTEXTE. GAF-Elk a établi un Programme d'Entrepreneur Master Elite^{MC} (le "Programme"), tel que décrit dans le Livret d'Adhésion pour le Programme fourni ensemble avec cette Entente (le "Livret d'Adhésion"), et l'Entrepreneur désire devenir un membre participant ("Membre") du Programme. GAF-Elk et l'Entrepreneur conviennent de ce qui suit:

1. **Adhésion au Programme Master Elite^{MC}.** GAF-Elk octroie par la présente l'adhésion de l'Entrepreneur dans le Programme, avec tous les droits, privilèges et obligations d'un Membre participant dans le Programme, tel que décrit plus en détail dans le Livret d'Adhésion, et sujet à tous les termes et conditions établis dans cette Entente.

2. **Terme.** Le terme initial de une ou deux années (cocher un choix) de la Date de Début est sujet à la résiliation plus tôt tel que décrit dans le Paragraphe 9 ci-dessous. Nonobstant de ce qui précède, si cette Entente a un terme de deux années, elle doit se terminer automatiquement à la fin de la première année si l'Entrepreneur manque à rencontrer les Exigences du Programme établies dans le Livret d'Adhésion.

3. **Engagements de GAF-Elk.** GAF-Elk procurera à l'Entrepreneur certains programmes qui sont conçus pour rehausser ses affaires, tel que des programmes concentrés sur (a) la génération de prospects de qualité, (b) rehausser la vente de systèmes de toiture de qualité, (c) procurer des outils qui aident à conclure la vente, et (d) de favoriser les achats en groupe d'articles spécifiques pour aider à réduire les coûts. Ces programmes incluront la formation et le matériel de soutien au marketing.

4. **Engagements de l'Entrepreneur.** a. **Principes d'Opération.** L'Entrepreneur doit maintenir les principes d'opération conçus pour rehausser la confiance et favoriser la satisfaction du propriétaire de l'immeuble, incluant un engagement envers une installation de qualité, un investissement financier et une gestion professionnelle des affaires et il doit employer tous les efforts marketing et fournir un soutien minimum aux achats.

b. **Achat de Bordereau de Garantie.** L'Entrepreneur consent à rencontrer et à satisfaire certaines obligations établies dans le Livret d'Adhésion, incluant l'achat de garanties fournies par GAF-Elk. Les frais applicables pour la garantie sont résumés à l'annexe I joint à la présente.

c. **Historique de Crédit.** L'Entrepreneur doit aussi maintenir un bon historique de crédit, maintenir tous les permis, assurances et licences nécessaires ou applicables, payer dans les termes de la facture, et demeurer en règle avec son Bureau d'Éthique Commerciale local.

d. **Couverture de Défaut de Main-d'œuvre.** Pour toutes les installations sur lesquelles l'Entrepreneur a enregistré une Garantie Limitée Weather Stopper^{MD} System Plus ou Weather Stopper^{MD} Golden Pledge^{MD} (chacune, une "Garantie Évoluée"), l'Entrepreneur doit effectuer toutes les réparations identifiées par GAF-Elk comme dérogeant des exigences de GAF-Elk ("articles de la liste de travaux à compléter") pour deux ans de la date d'enregistrement de chaque Garantie Évoluée. L'Entrepreneur doit compléter tout article de la liste des travaux à compléter en conformité avec les exigences de GAF-Elk dans moins de 30 jours après la notification par GAF-Elk et procurer des photos si requis par GAF-Elk. Si des réparations aux articles de la liste des travaux à compléter sont requises en raison de fuite, l'Entrepreneur doit compléter ces réparations en conformité avec les exigences de GAF-Elk en moins de 10 jours suivant la notification par GAF-Elk.

e. **Formation.** L'Entrepreneur doit avoir au moins deux contremaîtres / superviseurs d'équipe par année de contrat qui passent avec succès le test Pro Field pour Pentes Fortes, et un membre additionnel de son équipe d'installation de bardeaux pour chaque tranche de \$500 000 CAN de ventes générées par l'Entrepreneur dans l'année de calendrier précédant immédiatement le commencement de l'année de contrat doit aussi passer le test.

f. **Administration de Garantie.** L'Entrepreneur doit enregistrer toutes les Garanties Évoluées dans moins de 30 jours suivant l'installation. Sur les projets à Garantie Limitée Golden Pledge^{MD} de plus de 250 carrés, GAF-Elk n'émettra pas de garantie tant que quelque article de la liste des travaux à compléter ne sera pas corrigé. GAF-Elk se réserve le droit de ne pas émettre quelque garantie (i) qui n'est pas enregistrée dans les 30 jours suivant l'installation, (ii) pour laquelle GAF-Elk n'a pas reçu les frais entiers d'enregistrement, ou (iii) qui ne rencontre pas les exigences appropriées d'éligibilité de garantie. Si un propriétaire d'immeuble recherche une résolution directement auprès de

GAF-Elk, GAF-Elk se réserve le droit de demander une indemnisation de l'Entrepreneur tel que stipulé au Paragraphe 7d.

g. Inspection / Main-d'œuvre. GAF-Elk inspectera une (1) Garantie Limitée Weather Stopper^{MD} Golden Pledge^{MD} ou (250 carrés) durant chaque année de contrat durant le terme de cette Entente. L'Entrepreneur doit atteindre une note moyenne d'inspection d'au moins 7.0 sur toutes les inspections de GAF-Elk

5. Confidentialité. Durant le terme de cette Entente et après son expiration ou sa résiliation, L'Entrepreneur doit garder les détails du Programme confidentiels (autre que ce qui est publiquement disponible), et toute autre information concernant les opérations de GAF-Elk obtenues en résultat de la participation de l'Entrepreneur dans le Programme. Toute information dite confidentielle doit être utilisée uniquement pour les opérations de l'Entrepreneur pour ses affaires selon cette Entente, et l'Entrepreneur ne doit divulguer de telles informations et matériel confidentiels uniquement à ses employés, sous-contractants ou ses agents (nommés collectivement, "Représentants") qui ont besoin de connaître une telle information afin que l'Entrepreneur puisse se conformer avec le Programme, en autant que l'Entrepreneur demeure responsable de toute divulgation par l'un de ses Représentants.

6. Marques de Commerce. Par la présente GAF-Elk concède à l'Entrepreneur les droits non-exclusifs, non-transférables (sujet au Paragraphe 8 ci-dessous), sans royauté et la licence pour utiliser le nom "GAF Materials Corporation" et certaines autres marques de commerce propriétés de ou sous licence par GAF-Elk, tels qu'ils peuvent être communiqués à l'Entrepreneur par GAF-Elk de temps à autre (les "Marque de Commerce de GAF-Elk") dans le Territoire Désigné (ou Territoire de Tempête) en conformité avec les provisions établies à l'Annexe III de cette Entente. L'Entrepreneur doit limiter son utilisation de toute Marque de Commerce de GAF-Elk aux usages autorisés spécifiquement par GAF-Elk, et doit conduire ses affaires d'une manière qui reflète favorablement en tout temps envers le Programme et envers les Marques de Commerce de GAF-Elk. L'Entrepreneur ne doit en aucun temps s'engager dans des pratiques trompeuses, fallacieuses ou contraires à l'éthique ni s'engager dans tout autre acte qui puisse avoir un impact négatif sur la réputation et la cote d'estime de GAF-Elk, des Marques de Commerce de GAF-Elk ou de tout autre Membre du Programme. Cette licence est limitée à la promotion de matériaux de construction et de services de garantie offerts par GAF-Elk et à la provision de services de toiture par l'Entrepreneur. L'Entrepreneur consent à utiliser les Marques de Commerce de GAF-Elk en conformité avec les bonnes pratiques de marques de commerce, telles qu'elles pourraient être communiquées par GAF-Elk à l'Entrepreneur de temps à autre. L'Entrepreneur n'utilisera pas les Marques de Commerce de GAF-Elk dans une manière qui, selon l'opinion exclusive de GAF-Elk, porte atteinte à la cote d'estime associée avec les Marques de Commerce de GAF-Elk, ou qui affecte négativement le caractère distinctif des Marques de Commerce de GAF-Elk. Toute utilisation par l'Entrepreneur des Marques de Commerce de GAF-Elk doit s'appliquer à l'avantage de GAF-Elk. Rien dans cette Entente ne doit être interprété comme un transfert à l'Entrepreneur de quelque droit, titre et intérêt dans les Marques de Commerce de GAF-Elk ou quelque autre propriété intellectuelle autre que la licence relevant du présent document.

7. L'Entrepreneur Indépendant. a. Les parties comprennent et acceptent que cette Entente ne crée pas de relation fiduciaire entre elles, que l'Entrepreneur est et doit être un entrepreneur indépendant, et que rien dans cette Entente n'est entendu pour faire de quelque partie un agent, un représentant légal, une filiale, un coentrepreneur, un partenaire, un franchiseur / franchisé, un employé ou un préposé de l'autre pour quelque fin que ce soit.

b. Durant les termes de cette Entente et de toute extension à celle-ci, l'Entrepreneur doit se présenter au public comme un entrepreneur indépendant opérant en qualité de Membre du Programme Master Elite^{MC} GAF-Elk résultant d'une licence de GAF-Elk.

c. GAF-Elk ne doit pas avoir le pouvoir d'embaucher ou de congédier les employés de l'Entrepreneur, et à l'exception de ce qui est expressément inclus dans les présentes, GAF-Elk ne peut pas contrôler ni avoir accès aux fonds de l'Entrepreneur ou des dépenses correspondantes, ou en toute autre manière exercer une direction ou un contrôle sur les affaires de l'Entrepreneur ou de ses employés.

d. Les parties comprennent et acceptent que rien dans cette Entente n'autorise l'Entrepreneur à effectuer quelque contrat, entente, garantie ou représentation pour le compte de GAF-Elk, de lier GAF-Elk, ou d'encourir quelque dette ou autre obligation au nom de GAF-Elk, et que GAF-Elk ne doit en aucun cas assumer une responsabilité pour ou être reconnu responsable en résultat de toute action semblable ou en raison de tout acte ou omission de l'Entrepreneur dans la conduite des affaires de l'Entrepreneur ou de toute réclamation ou jugement survenant d'une telle action à l'encontre de GAF-Elk. L'Entrepreneur doit défendre, indemniser et exonérer GAF-Elk de toute responsabilité, ses affiliés, et leurs directeurs respectifs, officiers et employés contre quelque et toute réclamation et dommages (incluant des frais raisonnables d'avocat) survenant directement ou indirectement de ou en résultat des opérations ou de la conduite de l'Entrepreneur.

8. Pas de Cessation. Les droits, privilèges et obligations de l'adhésion au Programme sont octroyés uniquement à l'Entrepreneur dans la présente et ne sont pas cessibles ou transférables de quelque manière, à nulle autre personne ni entité, sans le consentement écrit explicite de GAF-Elk, lequel peut être octroyé ou retenu à la seule discrétion de GAF-Elk.

9. Manquement et Résiliation. a. Défaut sans Opportunité de Correction. GAF-Elk peut, à sa discrétion, mettre un terme à cette Entente et à tous les droits octroyés dans la présente, sans offrir à l'Entrepreneur quelque opportunité de corriger le défaut, prenant effet immédiatement sur réception par l'Entrepreneur d'un avis de résiliation par écrit de cette Entente si l'un ou l'autre des événements suivants survient: (i) si l'Entrepreneur devient légalement insolvable ou produit une assignation générale au profit des créiteurs, ou si une pétition en faillite est complétée par l'Entrepreneur ou qu'une telle pétition est enregistrée contre l'Entrepreneur et consentie par l'Entrepreneur, ou si l'Entrepreneur est déclaré en faillite, ou si une plainte en équité ou autre procédure pour la convocation d'un syndic pour les affaires ou les actifs de l'Entrepreneur est enregistrée et consentie par l'Entrepreneur; (ii) si l'Entrepreneur ou toute personne en contrôle direct ou indirect sur la gestion ou sur les directives de l'Entrepreneur est reconnue coupable de tout crime ou offense que GAF-Elk croit probable d'affecter de manière adverse sur le Programme, les Marques de Commerce, la cote d'estime associés avec eux ou avec les intérêts de GAF-Elk ou s'engage dans des pratiques trompeuses, fallacieuses ou contraires à l'éthique; (iii) si l'Entrepreneur tente de transférer le contrôle de ses affaires ou de tout droit ou obligation sous cette Entente sans le consentement préalable par écrit de GAF-Elk; (iv) si l'Entrepreneur manque à se conformer avec une clause restrictive de non-concurrence contenue dans le Paragraphe 11; (v) si l'Entrepreneur reçoit trois avis par écrit ou se retrouve en défaut selon les présentes durant une période de 12 mois, qu'un tel défaut soit corrigé ou non après avis; (vi) si l'Entrepreneur a effectué quelque omission ou fausse représentation de matériel dans son application pour l'adhésion au Programme; ou (vii) si l'Entrepreneur ne se conforme pas avec ses obligations sous les Paragraphes 4d et 4g.

b. Défaut avec Opportunité de Correction. L'Entrepreneur doit avoir 10 jours après réception d'un avis écrit de GAF-Elk d'un défaut dans une obligation de paiement à GAF-Elk pour corriger un tel défaut. Outre un défaut de paiement ou un défaut tel que listé dans le Paragraphe 9(a), l'Entrepreneur doit avoir 20 jours après réception d'un avis par écrit pour correction d'un défaut sous la présente et pour fournir une preuve correspondante à GAF-Elk et qui sera satisfaisante pour GAF-Elk. Si un tel défaut n'est pas corrigé dans les délais spécifiés, à la discrétion de GAF-Elk, cette Entente sera résiliée sans autre avis à l'Entrepreneur, prenant effet immédiatement après l'expiration de la période pour correction.

c. Résiliation par L'Entrepreneur. L'Entrepreneur peut résilier cette Entente en tout temps après le premier anniversaire de la Date de Début, en autant que l'Entrepreneur fournisse un avis d'au moins 30 jours à GAF-Elk par écrit pour une telle résiliation.

10. Obligations lors de la Résiliation. a. Obligations. Lors de la résiliation ou de l'expiration de cette Entente, tous les droits octroyés sous les présentes à l'Entrepreneur doivent être terminés immédiatement. L'Entrepreneur doit, notamment, cesser de manière permanente l'utilisation de toute Marque de Commerce de GAF-Elk et cesser les opérations en qualité d'Entrepreneur en Toiture Résidentielle Master Elite^{MC}, cesser complètement de s'identifier avec le Programme, ne pas concurrencer (tel que décrit dans le Paragraphe 11 ci-dessous), adhérer à toute clause qui survive à la résiliation, et à la demande de GAF-Elk, retourner tous les matériaux fournis antérieurement par GAF-Elk. Nonobstant toute résiliation ou expiration, les obligations de l'Entrepreneur pour effectuer les réparations décrites dans le Paragraphe 4 ci-dessus doivent être maintenues, et l'Entrepreneur doit payer tout montant dû à ce moment à GAF-Elk.

b. Enregistrement de Garantie après la Résiliation. Que cette Entente soit résiliée par L'Entrepreneur ou par GAF-Elk, pour toute Garantie Évoluée pour les toitures installées avant la date d'entrée en effet de la résiliation, de telles Garanties Évoluées doivent toujours être enregistrées par L'Entrepreneur dans moins de 30 jours après une telle date de résiliation.

11. Clause Restrictive de Non- Concurrence. L'Entrepreneur consent à ce que, durant les termes de cette Entente et pour 6 mois par la suite, l'Entrepreneur ne doit pas, directement ou indirectement dans un rayon de 160km de tout emplacement d'affaire ou d'opération de l'Entrepreneur: (a) s'annoncer lui-même comme un entrepreneur d'une classe spéciale (tel que "Autorisé", "Certifié", ou "Maître Entrepreneur") effectuant l'installation de produits de toiture non-vendus par GAF-Elk dans quelque forum mass média, incluant mais sans s'y limiter, les pages jaunes, télévision, Site Web sur Internet et à la radio; ou (b) solliciter activement des ventes de toute garantie couvrant quelque produit de toiture non-vendu par GAF-Elk pour laquelle des frais séparés sont imposés.

12. Territoire Désigné; Territoire de Tempête. L'Entrepreneur doit aviser GAF-Elk par écrit de ces régions géographiques dans lesquelles l'Entrepreneur fait affaire à la Date de Début (le "Territoire Désigné"). Si, en réponse à des événements météo catastrophiques, tels que tempête de grêle, ouragans ou tornades, survenant à l'extérieur du Territoire Désigné de l'Entrepreneur (un "Territoire de Tempête"), l'entrepreneur désire opérer en qualité

d'Entrepreneur Master Elite^{MC} dans un Territoire de Tempête, l'Entrepreneur peut le faire uniquement si GAF-Elk y consent, à sa seule discrétion. L'Entrepreneur doit: (a) aviser GAF-Elk par écrit d'un tel désir; (b) exécuter et fournir à GAF-Elk un addenda à cette Entente ("l'Addenda pour Tempête") identifiant le Territoire de Tempête et établissant les termes selon lesquels l'Entrepreneur doit opérer; et (c) soumettre un paiement de \$350 US à GAF-Elk pour cinq bordereaux de coupon de Garantie Limitée Smart Choice^{MD} System Plus. Si GAF-Elk, à sa seule discrétion, consent à permettre à l'Entrepreneur d'opérer dans le Territoire de Tempête requis, alors, GAF-Elk doit exécuter et livrer l'Addenda pour Tempête et accepter le paiement pour les cinq bordereaux. Si GAF-Elk, à sa seule discrétion, décline une telle requête, alors le paiement pour bordereau doit être retourné à l'Entrepreneur. Si GAF-Elk permet à l'Entrepreneur d'opérer dans le Territoire de Tempête en conformité avec ce qui précède, alors dans les 12 premiers mois d'opération dans le Territoire de Tempête, il doit être permis à l'Entrepreneur d'opérer en qualité de Entrepreneur Master Elite^{MC} mais pourrait ne pas offrir de Garanties Limitées Golden Pledge^{MD}. Par la suite, si GAF-Elk, à sa seule discrétion, y consent par écrit, l'Entrepreneur peut continuer en qualité d'Entrepreneur Master Elite^{MC} dans le territoire de tempête et à ce moment peut aussi offrir des Garanties Limitées Golden Pledge^{MD} mais uniquement en payant pour une des options d'achat du programme de garantie tel que défini dans le Livret d'Adhésion (en plus de tout paiement requis pour opérer en qualité de Membre du Programme dans le Territoire Désigné). Ni un Territoire Désigné ni un Territoire de Tempête ne doivent être exclusifs à un Membre, et rien dans les présentes ne doit être interprété comme octroyant un droit exclusif ou comme l'octroi d'un territoire exclusif.

13. Différends Entre les Parties. a. Résolution. Les Parties consentent à faire preuve d'une tentative de diligence et de bonne foi pour résoudre les différends selon les termes de cette Entente. Si les parties sont incapables de résoudre un différend dans les 15 jours après l'avis par une des parties envers l'autre, à l'exception de violation par l'Entrepreneur aux provisions de non-concurrence ou de confidentialité décrites dans les Paragraphes 5 et 11 ci-dessus ou pour tout mauvais usage des Marques de Commerce de GAF-Elk, de tels différends doivent être réglés par un arbitrage final et ayant force exécutoire administré par le Centre International de Résolution de Différends (International Centre for Dispute Resolution) en conformité avec ses règles d'arbitrage international devant un arbitre à un emplacement devant faire l'objet d'une acceptation mutuelle par les parties, lequel sera à proximité du bureau principal de l'Entrepreneur; un jugement sur l'octroi décidé par l'arbitre peut être inscrit dans toute cour ayant juridiction sur les présentes.

b. Mesure Injonctive. Nonobstant toute autre provision contenue dans cette Entente ou dans le Livret d'Adhésion, il doit être permis à GAF-Elk d'entreprendre des mesures injonctives temporaires, préliminaires ou permanentes ou de rechercher tout autre règlement équitable contre l'Entrepreneur pour toute violation de provision de non-concurrence ou provision de confidentialité de l'Entente ou de tout mauvais usage des Marques de Commerce de GAF-Elk.

14. Loi Applicable; Recours. Cette Entente prend effet lors de son acceptation et exécution par chacun de l'Entrepreneur et de GAF-Elk et doit être interprétée sous les lois de la Province dans laquelle le bureau principal de l'Entrepreneur est localisé, incluant toutes les lois fédérales applicables dans les présentes. Tout recours sous cette Entente doit être cumulatif et non-exclusif.

15. Les parties aux présentes confirment leur volonté expresse de voir la présente convention de même que tous les documents, y compris tous les avis, s'y rattachant, rédigés en langue anglaise seulement et s'en déclarent satisfaits:

16. Dispositions Diverses. a. Cette Entente, incluant les Annexes, et le Livret d'Adhésion constitue l'entente complète, pleine et entière entre les parties aux présentes concernant la matière du sujet ci-contre, et se substitue à toute entente antérieure entre les parties, soit-elle verbale ou par écrit. Aucun amendement, changement ou variance de cette Entente ne pourra lier les parties aux présentes sans avoir été mutuellement convenu entre les parties, et exécuté par elles-mêmes ou leurs officiers ou agents autorisés, par écrit.

b. GAF-Elk se réserve le droit de modifier cette Entente en tout temps et d'effectuer tout changement qui pourrait améliorer et rehausser le Programme sur avis par écrit à l'Entrepreneur (un "Avis d'Amendement"). Nonobstant le paragraphe 9a, si l'Entrepreneur n'accepte pas de tels changements, l'Entrepreneur peut résilier cette Entente sans pénalité en donnant un avis par écrit pas plus tard que 30 jours après réception de l'Avis d'Amendement, et GAF-Elk doit alors (i) rembourser à l'Entrepreneur un montant égal au prix d'achat des bordereaux de garantie prépayés non-utilisés par l'Entrepreneur et (ii) enregistrer les Garanties Évoluées pour tout projet qui fut soumissionné avant l'avis de résiliation par l'Entrepreneur pour autant que l'Entrepreneur identifie dans son avis de résiliation tout projet pour lequel il peut désirer souhaiter enregistrer une Garantie Évoluée.

c. Chaque provision de cette Entente doit être considérée dissociable, et si pour quelque raison, toute provision dans les présentes est déterminée être invalide et contraire à, ou en conflit avec, toute réglementation ou loi existante ou future par une cour ou par une agence ayant une juridiction valide, une telle provision invalide ne doit pas porter atteinte à l'opération de, ou avoir un autre effet sur, toute autre provision de cette Entente, laquelle doit continuer à être pleinement en force et en effet et à lier les parties des présentes.

d. L'Entrepreneur reconnaît que l'Entrepreneur a effectué une investigation indépendante de tous les aspects en relation avec le Programme et reconnaît que la participation au Programme en qualité de Membre tel qu'envisagée par cette Entente implique des risques d'affaire et que le succès de l'Entrepreneur dépendra largement de ses compétences et de ses capacités en qualité d'homme d'affaire indépendant. L'Entrepreneur reconnaît qu'il a reçu, lu et qu'il comprend les termes et conditions de cette Entente (incluant le Livret d'Adhésion et les Annexes attachés aux présentes), lesquels sont tous incorporés aux présentes par référence, que l'opportunité fut offerte et qu'il fut mis amplement de temps à la disposition de l'Entrepreneur pour consulter avec des conseillers au choix de l'Entrepreneur au sujet des avantages et des obligations de l'adhésion au Programme résultant de cette Entente.

EN FOI DE QUOI, les parties ci-dessous ont signé en bonne et due forme et livré cette Entente, effective à la première date indiquée ci-dessus.

BUILDING MATERIALS CORPORATION
OF AMERICA

Nom de l'Entreprise: _____

Par: _____

Signature: _____

Nom: _____

Nom en Caractère

d'Imprimerie: _____

Titre: Vice-Président Senior et
Directeur en Chef de la Commercialisation

Titre: _____

Annexe I Sommaire des Frais

Nom des Frais	Détails
Programme de Bordereau de Garantie	Vous devez acheter un nombre fixe de bordereaux de garantie, chacun de ceux-ci valant \$70 CAN envers le montant que vous payez pour les Garanties Limitées Weather Stopper ^{MD} System Plus ou Garanties Limitées Golden Pledge ^{MD} lesquelles vous revendrez aux consommateurs. Les frais mensuels fixes que vous payez dépendront du nombre de Bordereau de Garantie que vous achetez. Alternativement, vous pouvez effectuer le paiement d'un montant forfaitaire et faire l'achat de bordereaux de garantie à un prix escompté. Veuillez vous référer aux tableaux ci-dessous pour les détails complets.
Frais de Retard et Intérêts	Les montants impayés dans les 10 jours de la date à laquelle le paiement était dû, jusqu'à ce qu'ils soient payés, au taux de 18% par année ou le taux le plus élevé permis par les lois provinciales applicables, selon que lequel est le moins élevé. L'intérêt sera calculé sur une base quotidienne.
Territoire de Tempête	Si, en réponse à des événements météo catastrophiques, tels que tempête de grêle, ouragans ou tornades, survenant à l'extérieur du Territoire Désigné de l'Entrepreneur (un "Territoire de Tempête"), l'entrepreneur désire opérer en qualité de Entrepreneur Master Elite ^{MC} dans un Territoire de Tempête, l'Entrepreneur doit: (a) aviser GAF-Elk par écrit d'un tel désir, (b) exécuter un addenda à cette Entente identifiant le Territoire de Tempête; et (c) acheter cinq coupons de bordereaux de Garanties Limitées Smart Choice ^{MD} System Plus pour \$350 CAN. Veuillez vous référer au Paragraphe 12 de cette Entente pour les détails complets.
Outils, Programmes et Services Optionnels	GAF-Elk peut offrir des outils, programmes et des services qui peuvent représenter des frais et des coûts additionnels. Votre participation dans de telles activités est optionnelle.

Programme de Bordereau de Garantie

Le tableau suivant liste les options d'achat pour le Programme de Bordereau de Garantie.

Durée de l'Adhésion	Nombre de Bordereau de Garantie	Escompte pour Paiement Forfaitaire
Une Année	25	\$1 750 CND
Deux Années	50	\$3 400 CND

*Les Bordereaux de Garantie expireront trois mois après la fin de votre terme d'adhésion s'ils ne sont pas utilisés pour l'achat pour revente à vos clients de Garanties Limitées Weather Stopper^{MD} System Plus ou de Garanties Limitées Weather Stopper^{MD} Golden Pledge^{MD}.

Étapes de l'Application pour Adhésion...

Une fois que votre application pour adhésion complétée sera reçue par GAF-Elk (incluant tout le matériel de soutien nécessaire), les étapes suivantes seront entreprises:

Étape	Action
Étape 1	Votre application pour adhésion sera examinée
Étape 2	Vous serez avisés du résultat de cet examen
Étape 3	Si vous êtes acceptés, vous recevrez votre Ensemble d'Introduction par la poste dans les quatre semaines
Étape 4	Votre Chef de Territoire GAF-Elk dirigera une réunion "d'Ouverture de Boîte" avec vous pour découvrir vos outils de marketing

Éléments à Inclure...

- Permis provincial d'autorisation d'entrepreneur (là où cela s'applique)
- Assurance d'Indemnisation des Accidents de Travail à jour
- Assurance pour Responsabilité Générale à jour
- Certificat de Taxes de Vente (selon le cas)

Remarque Spéciale: Votre Information d'Assurance...

Alors que les directives sont amendées ou renouvelées, veuillez faire en sorte que votre (vos) fournisseur(s) d'assurance transmettent automatiquement des preuves à jour ou faites en sorte qu'ils listent GAF-Elk comme "titulaire d'un certificat." Cela réduira la charge d'écrits administratifs pour vous.

Faites parvenir votre Livret d'Adhésion complété à...

GAF
Attn: Certified Contractor Program
1 Campus Drive
Parsippany, NJ 07054

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec votre Chef de Territoire de GAF-Elk ou téléphonez à l'Assistance en Ligne pour les Entrepreneurs Certifiés au 1-888-532-5767, option 3.